



MODALITES D'INSCRIPTION – ETE 2026

AUX ALSH (Puyricard et Couteron)

Enfants et Adolescents

Diffusion du « programme général été 2026 »

Directement au secrétariat du Centre Socio-Culturel et sur notre site internet www.cscdavin.fr

2 phases pour les inscriptions, pour vous éviter de longs temps d'attente.

1- Compléter et préparer préalablement, les documents administratifs

- **Préremplir et scanner les documents suivants au format PDF uniquement** : « Fiches d'inscription été 2026 », « Fiches sanitaires et de renseignements », « Copie des vaccins – Pages du Carnet de santé variables selon date de naissance », « Assurance RC », « attestation CAF » ou « feuille d'imposition 2025 (sur les revenus 2024) », « PAI », « notification MDPH + attestation CAF nominative » si enfant reconnu en situation de handicap, « jugement de divorce ou garde d'enfant » si séparation des parents
Vous trouverez ces documents en **page d'accueil de notre site / documents téléchargeables**
- **Comment remplir la fiche d'inscription** Compléter la fiche (Puyricard et / ou Couteron) avec les dates et créneaux souhaités durant la période estivale - Manuellement ou par informatique car PDF Modifiable.

2- Prise de RV et envoi des documents POUR LA SEMAINE ENTIERE

- Connectez-vous sur notre site Internet à compter du **vendredi 24 avril - 20h00** afin de fixer la date d'un R-V administratif (*chemin d'accès : Page d'accueil / Enfance Jeunesse (Au-dessus du bandeau photo en haut de la page) / Prise de R-V*)
 - Prendre un R-V de 20 minutes (pour 2 enfants max) entre le lundi 18 mai et le vendredi 29 mai.
 - Joindre les documents, en PDF uniquement, que vous aurez préalablement préparés.
 - Une confirmation d'envoi vous sera notifiée immédiatement par le module de RV.
- ✓ **Toute transmission anticipée avant 20 h ne sera pas prise en compte par le secrétariat du CSC.**
- ✓ La fiche d'inscription **ne constitue pas une inscription définitive**, mais une fiche de vœux détaillée pour l'accueil de votre (vos) enfant(s) dépendant des disponibilités d'accueil.
- ✓ En l'absence des informations sur vos revenus 2024 et/ou du n°Caf, nous considérerons que vous êtes sur le barème le plus élevé.
- Les personnes ne souhaitant pas utiliser Internet pourront procéder aux inscriptions en déposant directement au secrétariat les documents administratifs ci-dessus, au format papier, à compter du mardi 28 avril - 8h30
- Après réception, ces fiches seront **enregistrées** scrupuleusement par **ordre d'arrivée (heure)** par le secrétariat.
- Après traitement par le secrétariat, un mail vous sera adressé pour faire un point sur les inscriptions en cours, et vous rappeler la date du R-V administratif pour paiement.

Dépôt des documents POUR 3 A 4 JOURS DANS LA SEMAINE

- Dépôt du dossier complet directement au secrétariat **à compter du mardi 2 juin – 8h30**
 - Joindre les documents, en version papier, que vous aurez préalablement préparés.
 - ✓ La fiche d'inscription **ne constitue pas une inscription définitive**, mais une fiche de vœux détaillée pour l'accueil de votre (vos) enfant(s) dépendant des disponibilités d'accueil.
 - ✓ En l'absence des informations sur vos revenus 2024 et/ou du n°Caf, nous considérerons que vous êtes sur le barème le plus élevé.
- Après réception, ces fiches seront **enregistrées** scrupuleusement par **ordre d'arrivée (heure)** par le secrétariat.
- Après traitement par le secrétariat, un mail vous sera adressé pour confirmation de l'inscription et le montant à régler.

Dépôt des documents POUR 1 A 2 JOURS DANS LA SEMAINE

- Dépôt du dossier complet directement au secrétariat **à compter du mardi 9 juin – 8h30**
 - Joindre les documents, en version papier, que vous aurez préalablement préparés.
 - ✓ La fiche d'inscription **ne constitue pas une inscription définitive**, mais une fiche de vœux détaillée pour l'accueil de votre (vos) enfant(s) dépendant des disponibilités d'accueil.
 - ✓ En l'absence des informations sur vos revenus 2024 et/ou du n°Caf, nous considérerons que vous êtes sur le barème le plus élevé.
- Après réception, ces fiches seront **enregistrées** scrupuleusement par **ordre d'arrivée (heure)** par le secrétariat.
- Après traitement par le secrétariat, un mail vous sera adressé pour confirmation de l'inscription et le montant à régler.

Désistements et annulations

- **Annulations** : Les demandes d'annulation devront se faire par le dépôt au secrétariat, l'envoi par mail à **annulation@cscdavin.fr** d'un « formulaire d'annulation type » (téléchargeable sur le site du Centre Socio-Culturel) dans les délais suivants :

Pour l'ALSH de juillet et Août : Date limite le vendredi 19 juin 2026.

- **Toute annulation se fera sur toute la période réservée (une semaine entière réservée = une semaine entière annulée)**

- Remboursement des **absences maladie** sur présentation d'un certificat médical communiqué dans les 48h.
- Diffusion des programmes détaillés de l'ALSH à partir du **lundi 8 Juin 2026**.